

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME****8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr****délibération :  
D\_2022\_8\_5A**

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 01 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 24 Juin 2022

Présents : 16

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Devenir du service de  
délivrance des cartes d'identité  
et passeports (suite à une  
erreur matérielle abroge et  
remplace la délibération  
D\_2022\_8\_5 transmise le  
5/07/2022)****Pouvoirs :**Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel  
Madame ALIX Florence a donné pouvoir à Madame GANNE Julie**Absent(s) :****Excusé(s)** : Monsieur REVEREAULT Jean, Madame ALIX Florence, Monsieur FOURNIER Jean Luc**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉFait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.  
Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.**Vu** les moyens alloués par l'Etat pour assurer le service de délivrance des titres sécurisés CNI et passeport, ne permettant pas de financer un ETP nécessaire au déploiement du service, et répondre au plan d'urgence actuel,**Vu** les décisions financières prises par la collectivité pour maintenir l'équilibre budgétaire actuel l'ayant conduit à revoir ses priorités d'investissement, à réduire fortement le service transport scolaire, et à reporter l'ouverture du nouveau service de halte-garderie,Monsieur le maire propose au conseil municipal de mettre à débat l'arrêt ou non de ce service, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, compte tenu des moyens financiers alloués et des contraintes budgétaires rencontrées par la collectivité.**Après avoir débattu et délibéré, avec 14 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal décide de maintenir le service de délivrance des cartes d'identité et passeports.****Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 3**Emis le 01/07/2022, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 5/07/2022**Le Maire,  
Michel CARTERET**